



## Commission Régionale Futsal

SAISON 2018/2019

### PROCÈS-VERBAL N°27

Réunion du lundi 11 février 2019

Présent(e)s : MME AUBERE – MM. COUCHOUX – ELBILIA – HAMZA.

Excusés : MM. DIMBAGA – NIANGHANE - SMAGUE

Assistent : MM. DROUILHAT - MAURY

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

\*\*\*\*\*

#### **COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF FUTSAL**

#### **APPEL A CANDIDATURE FINALE de la COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF FUTSAL SAISON 2018-2019**

Dans le cadre de l'organisation par la LPIFF de la Finale de la COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF FUTSAL qui aura lieu sur la semaine 27 MAI au 1<sup>er</sup> JUIN 2019, la Commission demande aux clubs souhaitant accueillir cette manifestation de faire acte de candidature.

Les candidatures sont à adresser à la Commission pour le 15 avril (dernier délai).

La Commission Régionale Futsal est chargée, en collaboration avec la Direction Générale, le Secrétariat Général et le Département des Activités Sportives de la LPIFF, d'étudier chaque candidature.

Les clubs souhaitant faire acte de candidature peuvent demander le cahier des charges de cette manifestation par courriel à l'adresse suivante [competitions@paris-idf.fff.fr](mailto:competitions@paris-idf.fff.fr)

**Tour n°3****21241785 DIAMANT FUTSAL 1 / COURBEVOIE FUTSAL 1 du 09/02/2019**

Lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel.

Forfait non avisé de COURBEVOIE FUTSAL 1.

DIAMANT FUTSAL 1 qualifié pour le prochain tour.

**21241797 VILLEJUIF CITY FUTSAL 1 / MAUREPAS FUTSAL 1 du 09/02/2019**

Lecture de la FMI.

Forfait non avisé de MAUREPAS FUTSAL 1.

VILLEJUIF CITY FUTSAL 1 qualifié pour le prochain tour.

**1/8<sup>ème</sup> de Finale :**

**Matches à jouer la semaine du 18 au 24 mars 2019**

**EPREUVE:**

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but, suivant l'arrêt au premier écart constaté.

En cas d'indisponibilité du gymnase du club recevant dans la semaine de ce tour, la rencontre est inversée à l'horaire auquel le club initialement visiteur dispose de son gymnase.

**FEUILLE DE MATCH:**

Utilisation de la Feuille de Match Informatique.

**ARBITRAGE:**

Pour ces rencontres, il sera désigné 2 Arbitres officiels, à la charge des 2 clubs.

**TIRAGE AU SORT :**

16 clubs – 8 matchs

Pour consulter le tirage au sort, cliquer sur le lien ci-dessous :

<https://paris-idf.fff.fr/competitions/?id=354261&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

<b>CHAMPIONNAT</b>
--------------------

**Régional 1****Situation du club de PARIS METROPOLE (580841)**

La Commission,

Considérant que lors de sa réunion du 03/12/2018, le Comité de Direction a décidé de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (2<sup>ème</sup> quote-part licences et/ou du relevé des Droits de Changement de Club) vis-à-vis de la Ligue au plus tard le 20/12/2018,

Considérant que le club de PARIS METROPOLE n'a toujours pas régularisé sa situation financière à ce jour,

Considérant qu'entre le **05/02/2019** et le **11/02/2019**, l'équipe de PARIS METROPOLE a eu une rencontre de championnat le **09/02/2019**

Par ces motifs,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 03/12/2018 et retire 1 point ferme supplémentaire au classement 2018/2019 à l'équipe de PARIS METROPOLE.

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.

**20528584 FUTSAL PAULISTA 1 / GARGES DJIBSON 2 du 26/01/2019**

Reprise de dossier,

La Commission prend note du rapport de l'arbitre et entérine le score du match

FUTSAL PAULISTA : 7 buts.

GARGES DJIBSON : 2 buts.

Transmis à la CRD pour suite à donner concernant les avertissements.

**Régional 2****Poule A****20528703 SC MARCOUVILLE 1 / RUNGIS FUTSAL 1 du 29/01/2019 reporté au 12/02/2019**

Courriel de SC MARCOUVILLE 1 avec attestation d'indisponibilité de la Mairie

Ce match est reporté au mardi 19/02/2019 à 21h15 à PONTOISE.

**Régional 3****Poule B****20528970 KB FUTSAL 2 / ESPOIR MELUNAIS 1 du 08/02/2019**

Lecture de la Feuille de match informatique.

La Commission enregistre le forfait non avisé d'ESPOIR MELUNAIS 1 (1<sup>er</sup> forfait).

KB FUTSAL 2 : 3pts – 5 buts.

ESPOIR MELUNAIS 1 : -1pt – 0 but.

**20528975 KB FUTSAL 2 / PARIS XIV FUTSAL 1 du 01/02/2019**

Reprise de dossier.

La Commission,

Après réception et lecture du courriel de KB FUTSAL et des informations communiquées par la Mairie sur la disponibilité du gymnase,

**Décide de reporter la rencontre au vendredi 08/03/2019 et demande au club de KB FUTSAL de bien vouloir s'assurer de la disponibilité de son gymnase ce jour-là.**

La Commission précise que la rencontre peut être avancée avec l'accord des 2 clubs.

**20528982 VISION NOVA 2 / ESPOIR MELUNAIS du 25/01/2019**

Absence de FMI.

La Commission prend note du rapport de l'Arbitre Officiel et passe à l'ordre du jour.

**Poule C****20529079 SENGOL 77 2 / B2M FUTSAL 2 du 16/02/2019**

Réception des courriels de la Mairie de LOGNES et du club de SENGOL 77.

Ce match est avancé au jeudi 14/02/2019 à 20h45.

**Accord de la Commission.**

<b>Feuille de Match Informatique – non utilisée</b>
---

Semaine du 05/02/2019 au 10/02/2019

Division	N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date
Régional 3 / B	20528968	NOGENT US 94 1	ISSY LES MOULINEAUX FC 1	09/02/2019
<b>Rapport Arbitre Officiel</b>		Oui		
<b>Rapports des équipes</b>		Non		
<b>Motif non Utilisation FMI</b>		Tablette non présentée par le club recevant		
<b>Décision Section</b>		La Commission demande aux 2 clubs un rapport expliquant les raisons ayant conduit à la non utilisation de la FMI.		

<b>CRITERIUM FUTSAL FEMININ – phase 1</b>
---

**Poule A****21050279 B2M FUTSAL 1 / KB FUTSAL 1 du 09/02/2019**

Courriel de B2M FUTSAL 1 indiquant un problème d'occupation de gymnase avec un match de Coupe Seniors départemental.

La Commission, après étude du calendrier des 2 équipes et considérant qu'il s'agit d'un Critérium, accepte le report au samedi 16/02/2019.

**Poule B****21051605 PARIS METROPOLE 1 / PIERREFITTE FC 1 du 19/01/2019**

Ce match se jouera le vendredi 15/02/2019 à 21h00 sur les installations de PIERREFITTE FC.

Accord des 2 clubs par courriel.

**Accord de la Commission.**

<b>Futsal U18 – phase 1</b>
-----------------------------

**Poule A****21048933 PERSANAISE CFJ 1 / PARIS ACASA 1 du 02/02/2019**

Forfait non avisé de PARIS ACASA 1 (1<sup>er</sup> forfait).

PERSANAISE CFJ 1 (3pts – 5 buts).

PARIS ACASA 1 (-1pt – 0 but).

**Poule B****21048975 SC PARIS 1 / SPORTIF DE GARGES 1 du 16/02/2019**

Courriel de SC PARIS 1,

Cette rencontre aura pour coup d'envoi 13h30.

Accord de la Commission.

<b>Futsal U18 – Feuille de match en retard</b>
--

**Match perdu par pénalité au club recevant en l'absence de la réception de la feuille de match malgré 2 rappels (art. 44 RSG LPIFF).**

**21049026 TORCY EU FUTSAL 1 / LES ARTISTES 1 du 12/01/2019**

1<sup>er</sup> rappel : 21/01/2018.

2<sup>ème</sup> rappel : 28/01/2019.

TORCY EU FUTSAL 1 : -1pt – 0 but.

LES ARTISTES 1 : 3pts – 0 but.

**La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir dans les meilleurs délais sous de match perdu par pénalité après 2 rappels :**

**1<sup>er</sup> rappel :**

Poule B

21049004 SPORT ETHIQUE 1 / SPORTIFS DE GARGES 1 du 02/02/2019

**2<sup>ème</sup> et dernier rappel**

Poule A

21048904 PARIS CDG 1 / KARMA 2 du 26/01/2019